



Erreur d'adresse sur contravention

Par **Lietti jeremy**, le **18/10/2016 à 18:24**

Bonjour, je suis récemment allé à un vide Grenier qui se passe évidemment sur les parkings municipaux, je me suis donc garer là où il y avait d'autre vehicule; ce qui s'est avérée une mauvaise idée puisque c'était une piste cyclable !

J'ai donc reçu quelque jour Après une contravention pour stationnement très gênant ... Mais j'étais sur la rue de Preussin et sur la contravention il est écrit rue de Preussin ...

Avons nous une chance compte tenu de cette petite faute de frappe de contester l'amende ?
Je vous remerci d'avance pour la ou les réponses !

Par **janus2fr**, le **18/10/2016 à 18:43**

Bonjour,

Non, pas sur ce seul motif. C'est une erreur de plume, mais le nom reste reconnaissable...

Par **Lietti jeremy**, le **18/10/2016 à 19:38**

Très bien alors je vais tenter la clémence à l'OMP en vue des circonstances ... Je ne suis pas le seul à m'en plaindre ... J'ai appelé le maire de la commune concerner ! Les agents municipaux ont en consigne de ne pas verbaliser ce jour de foire et d'après les dires de l'adjointe au maire les gendarmeries aux alentours également ... Mais d'après la gendarmerie aucune demande sur ce sujet ...